



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
20 Mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 0
Votants : 29

Date de la convocation :
16 Mars 2026

Domaine :
Affaires générales
Pour : 23
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202603D040

L'an Deux Mil vingt six le vingt Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS – F. JANET – V. PEYROL – S. GUEDON – C. DULONG – J. SCANDOLA – TNP RUCÉL – J. LEDUC – A. DUPERRIER – I. VAURES – L. MEURGUES – C. SEMINARA – G. POCHON – G. CABON – P-Y GARREAU – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – S.BAUDIN – D. MILLOT – P. NOBLET – R. MAGNY

ABSENTS :

B. GLAIZAL pouvoir à V. PEYROL

J. LIENHARDT pouvoir à S. BAUDIN

F.CANARD pouvoir à P. NOBLET

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L.2122-7-2 ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°202603D038 du conseil municipal relative à l'élection du Maire

Vu la délibération n°202603D039 du Conseil Municipal fixant à 5 le nombre d'adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et alternance sur ces listes ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Mme le Maire fait appel à candidatures ; une seule liste de candidats se déclare : elle est menée par Mme Véronique PEYROL.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sous enveloppe.

Après dépouillement par les assesseurs, les résultats du premier tour sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 6
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Résultat obtenu par la liste menée par Mme Véronique PEYROL: 23 voix

- La liste menée par Mme PEYROL ayant obtenue la majorité absolue des voix exprimées est déclarée élue :
 - Mme Véronique PEYROL – 1^{ère} adjointe
 - M. Julien LEDUC – 2^{ème} Adjoint
 - Mme Céline DULONG : 3^{ème} Adjointe
 - M. Loïc MEURGUES : 4^{ème} Adjoint
 - Mme Isabelle VAURES - 5^e adjoint

Le 24 Mars 2026

Le Maire

Isabelle DUBOIS

Le Maire,
Isabelle DUBOIS

